AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0520
FR0000066680-FS0222

7 avril 2014

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IEC PROFESSIONNEL MEDIA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 4 avril 2014, la société par actions simplifiée Crozaloc[1] (73 boulevard Haussmann, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 3 avril 2014, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 20% des droits de vote de la société IEC PROFESSIONNEL MEDIA (dont la nouvelle dénomination sociale, adoptée le 31 mars 2014, est VIDELIO) et détenir individuellement 4 774 412 actions VIDELIO représentant 9 472 754 droits de vote, soit 18,45% du capital et 20,26% des droits de vote de cette société[2].

Le concert composé des sociétés par actions simplifiées Crozaloc, Fin Cap[3] (73 boulevard Haussmann, 75008 Paris) et Sochrastem[4], de la société anonyme de droit suisse Gonset Holding[4] (21, route de Prilly, CP 218, CH-1023 Crissier, Suisse), de la société à responsabilité limité de droit luxembourgeois Port-Noir Investment[4] (5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg) et de la société Salim Investment Ltd[5] (66 rue du Stand, P.O.X. 5260, CH-1211 Genève 11, Suisse), **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 3 avril 2014, 21 033 021 actions VIDELIO représentant 41 134 214 droits de vote, soit 81,28% du capital et 87,97% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Fin Cap[3]	14 401 851	55,66	28 803 702	61,60
Crozaloc[1]	4 774 412	18,45	9 472 754	20,26
Sochrastem[4]	1 470 566	5,68	2 180 566	4,66
Gonset Holding[4]	325 192	1,26	555 192	1,19
Port-Noir Investment[4]	61 000	0,24	122 000	0,26
Salim Investment[5]	-	-	-	-
Total concert	**21 033 021**	**81,28**	**41 134 214**	**87,97**

[1] Contrôlée par la société en commandite par actions de droit français Qualis, elle-même contrôlée par la société anonyme de droit français Talis laquelle n'est pas contrôlée.
[2] Sur la base d'un capital composé de 25 875 817 actions représentant 46 758 989 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Contrôlée par les membres du concert selon la répartition suivante : Crozaloc (49,81% du capital), Gonset Holding (23,40% du capital), Sochrastem (20,29% du capital), Port Noir Investment Sarl (1,75% du capital) et Salim Investment Ltd (4,74% du capital).
[4] Sochrastem, Gonset Holding et Port Noir Investment Sarl sont respectivement contrôlée par MM. Stéphane André, Pierre Gonset et Claude Berda dans le cadre de la gestion de leur patrimoine.
[5] Gérée par Crédit Agricole (Suisse).

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Crozaloc déclare :

- s'agissant d'une simple acquisition de droits de vote double, il n'y a pas eu de financement ;
- agir de concert vis-à-vis de la société VIDELIO avec les sociétés Fin Cap, Sochrastem, Gonset Holding SA, Port-Noir Investment Sarl et Salim Investment Ltd ;
- envisager de poursuivre l'acquisition sur le marché et hors marché d'actions de la société VIDELIO, en fonction des opportunités ;
- détenir de concert, avec les personnes susvisées, le contrôle de la société VIDELIO ;
- soutenir la stratégie du Groupe IEC mais qu'elle n'envisage pas de proposer elle-même la mise en œuvre d'une quelconque opération visée à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- une fusion entre Fin Cap et VIDELIO n'est pas envisagée dans les six prochains mois ;
- ne détenir aucun accord ni instrument financier mentionné aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 ;
- n'avoir conclu aucun d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de VIDELIO ;
- ne détenir aucun des accords ou instruments financiers mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- ne pas avoir l'intention de demander un siège complémentaire au conseil d'administration de VIDELIO. »
